

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de
ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 24/10/24

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 18/10/24

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjointes*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,
M. Antony PIRES, Conseiller Délégué, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère Déléguée,
Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère Déléguée, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller Délégué,
M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale,
Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Municipale,
M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint,
M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Grégory VERHELLE, Conseiller Municipal,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n°2024-10-03

MISE A JOUR DU PROJET EDUCATIF MUNICIPAL

Rapport de Madame Pascale DHALLUIN, Adjointe à la jeunesse, à la vie scolaire et à la citoyenneté

Exposé :

Le Projet Educatif Municipal (PEM) fixe les orientations relatives à la politique que la Ville souhaite poursuivre en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La Ville de Linselles a adopté son PEM lors du Conseil Municipal d'octobre 2011.

Il convient de l'adapter aux nouvelles priorités et enjeux sociétaux, tel que le développement durable.

Délibération n°2024-10-03

Page 2

Ce document est un réel lien entre la famille, nos différents services municipaux et nos partenaires extérieurs (UNICEF, établissements scolaires, caisse d'allocation familiale, services départementaux, associations sportives).

La commune a retenu 3 valeurs, permettant aux enfants, adolescents et jeunes adultes d'évoluer dans un lieu d'échange, de découverte et de repères, mais aussi permettre aux équipes d'avoir des fondations solides et communes, et ce quel que soit le lieu où elles interviennent.

Ces valeurs, qui permettent de mettre en avant les spécificités de chacun, sont :

- Le développement personnel,
- Le vivre ensemble,
- L'éducation au développement durable.

Le PEM est en annexe de la présente délibération.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir ADOPTER le Projet Educatif Municipal tel que repris en annexe.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Projet Educatif Municipal repris en annexe.

Transmis en Préfecture le - 7 NOV, 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

